

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session extraordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle.

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à LEVET Elise, COUPET Georges à BESNIER Michèle, ECHASSERIAU Vincent à CHADELAUD Michel, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, SIMON Philippe à BRUN Patrick, SUDRON Frédéric à LEBLANC Christian.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BOSDEVIGIE Jean Pierre, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, POURCHET Pierre, THEYS Michel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

FINANCES

Délibération n° 35-2023 : Vote des taux d'imposition pour 2023 - Annule et Remplace

Madame La Présidente indique que lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 la délibération 21/2023 portant sur le vote des taux d'imposition pour 2023 doit être reprise et indiquer le taux de la CFE.

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2023 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX depuis 2016	TAUX 2023	PRODUITS ATTENDUS 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 030 000	1,94 %	2 %	140 600 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	384 300	4,11 %	4,24 %	16 294 €
Taxe d'habitation additionnelle	2 884 893	8.99%	9.27%	267 430 €
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	1 429 000	-	30.56%	436 702 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

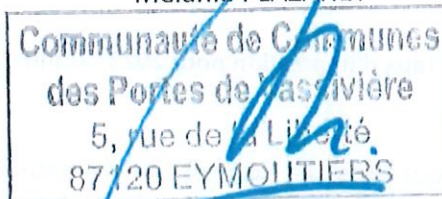
- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2023 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,24 %
 - taux de la Taxe d'habitation additionnelle à 9.27%
 - taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30.56%

- **DIRE** que cette délibération annule et remplace la délibération 21-2023 du 06 avril 2023.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 juin 2023

La Présidente,
Mélania PLAZANET



La Présidente,
Mélania PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : 16 JUIN 2023
Publié le : 16 JUIN 2023